

contact

Bulletin périodique d'information de la ville de Thourotte

Déconfinez-moi !



Votre conseil municipal renouvelé



Juillet 2020

Édito



Nous venons de vivre des moments difficiles. La propagation du coronavirus nous a contraints à une période de confinement au cours de laquelle notre vie sociale, sportive, culturelle, associative, d'habitude si riche et si foisonnante, s'est arrêtée. Nous en sommes sortis par étapes à mesure que la pandémie régressait. Des précautions demeurent nécessaires avec l'observation des gestes-barrières afin de conjurer tout redémarrage du virus.

Thourotte n'a fort heureusement pas été un foyer de contamination. Quelques familles ont vu néanmoins l'un de leurs proches frappé par la maladie. Elle a touché principalement les plus fragiles d'entre nous, nos aînés. J'ai une pensée pour chacun d'entre eux. Si nous avons traversé ces instants pénibles avec une certaine sérénité, nous le devons au civisme et à la solidarité des Thourottois. Vos élus se sont efforcés de les accompagner au mieux dans cette épreuve.

Le conseil municipal renouvelé, que vous avez élu le 15 mars dernier, s'est mis en place le 26 mai, soit plus de deux mois après le scrutin. Je tiens à remercier chaleureusement les électrices et les électeurs, qui nous ont accordé massivement leur confiance. Ils se sont d'abord prononcés sur un bilan, qui montre que nous avons su faire évoluer notre ville, la moderniser, la rendre plus attractive, plus dynamique, plus agréable à vivre. Ils ont salué une gestion à la fois ambitieuse et rigoureuse. Ils ont également approuvé nos engagements pour les six années à venir. Nous avons devant nous de grands défis à relever pour assurer le développement de notre collectivité.

L'assemblée municipale est, à présent, à pied d'œuvre. Les élus, conformément à votre choix, m'ont renouvelé leur confiance et c'est toujours avec émotion que je vis de tels moments. J'ai à mes côtés une équipe d'adjoints comprenant de nouveaux visages. L'aventure avec les Thourottois continue.

Patrice Carvalho
Maire de Thourotte

« Contact »,
bulletin périodique
d'information de la
ville de Thourotte,
juillet 2020

Directeur de la
publication :
Patrice CARVALHO

Co-directeur de la
publication :
Fabrice LEDRAPPIER

Réalisation :
Jacques DESMOULIN
Damien FRUGIER

Impression :
STICKEZ-VOUS
60200 Compiègne

Tirage :
2800 exemplaires

Sommaire



- Hommage à Elizabeth et Jacques Charmeux page 3
- COVID-19 : La gestion de la crise Thourotte pages 4 et 5

Ça se passe maintenant

- Espace culturel page 6 et 7
- École de musique : inscriptions page 7
- Vos prochains rendez-vous pages 8 et 9
- Sports page 10
- Initiatives page 11
- La fibre optique page 11

- Votre conseil municipal pages 12 et 13
- Commissions page 14
- Délibérations du conseil municipal page 15
- Gardons notre ville propre page 15
- Travaux d'été page 16
- Les gens du voyage page 17

Associations

- Forum des associations page 18
- Yoga des 2 vallées et jardins familiaux page 18

- État civil pages 19
- CCAS et plan canicule pages 19
- Récompenses scolaires page 19

Ça s'est passé hier

- Chevreuil égaré en centre-ville page 19
- France-Inter sur le marché page 19

Tribune libre

- La majorité page 20
- L'opposition page 21
- Vos conseillers départementaux page 21

Notre histoire

- Épidémies page 22 et 23
- Participez au projet Mémoire de confinement page 23

La dernière page

- Agenda page 24

Élisabeth et Jacques Charmeux rattrapés par le virus



Dans les années 1950, la concurrence des raisins étrangers grignote peu à peu le marché, entraînant le déclin de l'activité à Thomery. Ce n'est pas pour cela que Jacques Charmeux renonce à poursuivre l'exploitation de ses parents : il a un rêve d'enfance, qui va se transformer en vocation. Admiratif du médecin de famille, qui lui faisait dire « 33 » en l'auscultant, il veut être docteur.

Après son baccalauréat, Jacques Charmeux intègre la faculté de médecine de Paris. C'est là qu'il fait la connaissance d'Élisabeth Gombert. Elle est originaire du Plessis-Robinson, dans les Hauts-de-Seine. Le mariage est célébré en 1950. De cette union naissent 3 fils qui, à leur tour, engendreront 9 petits enfants puis 4 arrière-petits-enfants.

Aux termes de ses 7 années de formation, Jacques effectue un an de service militaire dans des fonctions médicales. À son retour à la vie civile, il devient externe dans les hôpitaux de Paris. Nous sommes en 1955. Les contingents sont rappelés pour partir en Algérie. Jacques Charmeux est mobilisé mais rapidement libéré, car Élisabeth attend leur deuxième enfant.

Il cherche alors à installer son propre cabinet, mais sans succès dans sa région natale. Il se tourne vers l'agglomération compiégnoise, dans laquelle il a effectué son service militaire. Il prend contact avec le Docteur René Léonard, médecin du travail à l'usine de Chantereine, qui avait aussi un cabinet de généraliste à Thourotte. Les coordonnées de ce praticien lui avaient été communiquées par d'anciennes connaissances de la faculté de médecine. Jacques va alors travailler avec lui et, ainsi, se faire connaître des Thourottois. Nous sommes en janvier 1957 et, 9 mois après, le Docteur Léonard en fait son successeur. Élisabeth rejoint son époux et devient médecin du travail à Compiègne. Le couple achète une maison rue de la République : c'est là que le nouveau docteur installe son cabinet.

C'est ainsi que Jacques Charmeux va exercer de 1957 à 1991, voyant passer dans son cabinet plusieurs générations de Thourottois. Il s'intéressera de près à la vie municipale et, malgré un emploi du temps surchargé, il sera conseiller municipal de 1977 à 1983 aux côtés du maire Pierre Baujoin. Il prendra sa retraite en 1991.

Très investis dans leur profession médicale, Élisabeth et Jacques Charmeux se sont consacrés aux autres. La municipalité de Thourotte a souhaité leur rendre cet hommage mérité.

Deux figures thourottoises nous ont quittés en avril : Jacques Charmeux, médecin généraliste durant 34 ans dans notre commune, et son épouse, Élisabeth Charmeux, née Gombert, médecin du travail à Compiègne. Ils étaient respectivement âgés de 94 et 96 ans. Ils étaient très au fait des mesures de prévention qui s'imposaient à eux en cette période de pandémie. Pourtant, la Covid ne les a pas épargnés. Elle est partie la première, le 9 avril. Pour sa part, il est décédé 11 jours après, le 20 avril.

Jacques Charmeux naît le 4 avril 1926 près de Fontainebleau, à Thomery. A priori, rien ne le prédestine à une carrière médicale. Il est issu d'une famille de viticulteurs. En effet, son village natal a acquis une réputation viticole grâce à la production d'un remarquable raisin : le chasselas doré de Fontainebleau. François Charmeux, ancêtre de Jacques, avait planté le premier pied de vigne à Thomery en 1730. Depuis cette date, nombre de Thomeryons étaient devenus viticulteurs et 300 kilomètres de vignes avaient envahi le village. Les parents de Jacques Charmeux étaient de ceux qui vivaient du chasselas.

« Elle était médecin du travail à Compiègne, il était généraliste à Thourotte. »

Revenons sur la chronologie étrange que nous avons tous vécue.

L'Oise est touchée avant l'hexagone.

L'Oise aura été en première ligne dans le développement de la pandémie du coronavirus. Dans la nuit du 25 au 26 février, un premier décès est enregistré en France. Il s'agit d'un enseignant de Crépy-en-Valois, âgé de 60 ans. Le 28 février, on comptabilise 6 cas de patients positifs et 18 personnes sont hospitalisées dans le département. Le 5 mars, nous en sommes à 7 décès et à 99 cas. Dès le début de la crise, la municipalité de Thourotte prend les mesures de prévention qui s'imposent.

Dès le 2 mars, sont fermées les salles de sport et de loisirs, la piscine, la salle Saint-Gobain, de même que la trésorerie. Les locations de salles au complexe Édouard Pinchon sont annulées. Le vendredi 7 mars, le Premier ministre annonce la fermeture de tous les établissements scolaires de l'Oise à compter du 9 mars pour une durée de deux semaines.

La France ferme ses lieux publics mais maintient le premier tour des élections municipales.



Les événements s'accroissent. Le jeudi 12 mars, le président de la République intervient à la télévision. Il annonce la fermeture, dès le 16 mars et « jusqu'à nouvel ordre » des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et des universités sur tout le territoire national. À Thourotte sont donc fermés la crèche Maria et Procolo Tonini, les écoles, le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et le collège Clotaire Baujoin. Programmée pour le 19 mars, la commémoration de la Guerre d'Algérie est annulée.

Le 14 mars, le Premier ministre annonce la fermeture de tous les lieux publics à partir de minuit. Dès lors, le public trouve porte close devant les bars, les restaurants ou encore les commerces « non indispensables » autres qu'alimentaires.

Le 15 mars se déroule le 1er tour des élections municipales, avec un taux d'abstention élevé. La participation des Thourottois est toutefois plus importante qu'au niveau national. Pour le déroulement du scrutin s'imposent masques, gants, lavage des mains et distanciation physique entre les électeurs.

Le confinement.

Le 16 mars, le président de la République intervient à nouveau à la télévision. Il déclare que, pour les communes concernées, le second tour des élections municipales est reporté. Emmanuel Macron annonce le confinement pour la population et son entrée en vigueur à compter du 17 mars pour une durée initiale de deux semaines. Ces mesures seront prolongées jusqu'au 11 mai.

À Thourotte, leur application entraîne la fermeture de l'école de musique Jean Rochet, de la médiathèque, de l'Espace Angèle Fontaine, du centre administratif de la C.C.2.V. et des déchetteries. On suspend les travaux de réaménagement du quartier Jean Jaurès et d'assainissement de la rue du sud. Les sorties pour seniors et la brocante sont annulées. La plupart des agents municipaux passent en télétravail et les ateliers sont fermés. Notre hôtel de ville demeure ouvert aux horaires habituels mais en service minimum. La mairie de Thourotte met à disposition des habitants les formulaires leur permettant de déroger aux règles de confinement pour des déplacements indispensables : ravitaillement, rendez-vous médicaux...

Suite à l'élection du 15 mars, l'installation officielle du conseil municipal était programmée pour le samedi 21 mars à 15 heures, sans public mais avec une retransmission en direct sur le site de la ville. La cérémonie est annulée et reportée à une date ultérieure, comme c'est le cas dans toutes les communes où l'élection s'était bouclée en un tour. L'installation du conseil aura finalement lieu le 26 mai et sera retransmise en direct.

Dans un premier temps, la collecte des déchets est réduite au seul bac gris. Le service du bac jaune est rétabli à compter du 20 avril. Les deux déchetteries de la C.C.2.V. rouvrent le 28 avril. Le ramassage des bacs verts et marron, ainsi que les encombrants, reprennent le 4 mai.

Acte 1 du déconfinement : pas si simple !

Le 28 avril, le Premier ministre présente à l'Assemblée nationale l'acte 1 du plan de déconfinement. Il implique une réouverture progressive des écoles à compter du 11 mai. Quelques jours avant cette fameuse date de reprise, les mairies françaises reçoivent le protocole sanitaire. Il se révèle intenable pour Thourotte ! En concertation avec les enseignants et les parents, notre municipalité décide de maintenir les écoles fermées. Seuls continueront d'être accueillis les enfants des personnels « prioritaires ».

À partir du 7 mai, le marché thourottois du jeudi matin accueille uniquement les commerces alimentaires dans le respect des mesures de prévention. Le 12 mai, l'Espace Angèle Fontaine reprend ses activités en proposant des rendez-vous individuels et en assurant les prêts et les retours à la ludothèque. Les activités de groupe restent proscrites. La médiathèque rouvre en « drive ».

La question des masques de protection.

La réussite du déconfinement implique un respect rigoureux des gestes-barrières et la diffusion à grande échelle de masques de protection pour tous. Au début de la crise, le gouvernement garantissait que ces derniers n'étaient pas nécessaires, tentant de couvrir ainsi le fait que la France ne disposait d'aucun stock. Rapidement, l'État doit se raviser et commander des masques sur le marché chinois. Malheureusement, ils n'arrivent qu'au compte-gouttes... quand ils ne sont pas détournés au cours de leur acheminement !

Le 27 avril, le Premier ministre annonce que, finalement, les Français pourront s'approvisionner dans les pharmacies, les supermarchés et les bureaux de tabac. Il faudra donc payer. Mais il se révèle que tous ces points de vente ne sont pas approvisionnés, ou insuffisamment. Les collectivités territoriales prennent donc le relais pour pallier les carences de l'État. Toutes passent commande en Chine, qui, du coup, peine à répondre cette demande massive et désordonnée. La Région des Hauts-de-France commande ainsi 6 millions de masques. Thourotte, qui disposait d'un stock remis aux personnels de santé au début de l'épidémie, se déclare intéressée. Au final, la livraison qui nous parvient est incomplète. Néanmoins, la ville procède à la distribution auprès de chaque foyer.

Acte 2 du déconfinement : l'étau se desserre.

Le 28 mai, le gouvernement annonce, l'acte 2 du déconfinement pour le 2 juin avec la réouverture des commerces, des bars et des restaurants, dans le respect de règles sanitaires strictes. Jusqu'alors en zone rouge, l'Oise passe au vert. Les collèges et les lycées rouvrent leurs portes.

Alors qu'elle n'avait prévu qu'une réouverture des écoles en septembre, la municipalité de Thourotte s'organise pour un accueil des élèves dès le 8 juin, dans la limite de 12 enfants par classe.



Dans la gestion de cette crise inédite, les municipalités auront été en première ligne, prenant souvent le relais d'un État défaillant. Les communes ont mis en œuvre des décisions venues d'en haut, avec des contraintes souvent intenable. Durant cette période, vos élus de Thourotte et les agents municipaux se sont mobilisés afin que nous traversions ces moments difficiles dans les meilleures conditions. Cela n'a été possible que grâce au civisme des Thourottois.

Espace culturel

Spectacles



Contigo + La Brigade Circus

Compagnie O Último Momento *Cirque et musique*

Dimanche 27 septembre 2020 • 16h
Promenade de la 32

Ce solo mêle mât chinois et danse dans une performance visuelle fascinante. Deux artistes portugais, João Paulo Santos, acrobate virtuose au mât chinois, et Rui Horta, chorégraphe, confrontent leurs univers singuliers.

Tout public - Gratuit

Épiderme

Julien Appert
Performance audiovisuelle
Dimanche 04 octobre 2020 • 17h

Après une résidence de création en 2019, Julien Appert sera de retour à l'Espace Culturel de Thourotte pour nous présenter sa performance audiovisuelle *Épiderme* finalisée.

Tout public - 3€

Echoes

Ladylike Lily
Conte illustré et chansons pop-folk
Mardi 20 octobre 2020 • 14h30

Echoes est un conte musical onirique porté par Orianne Marsilli, alias Ladylike Lily. Un spectacle sensoriel, expérimental et coloré avec en toile de fond une réflexion autour de la femme et de l'écologie.

Dès 5 ans - 4 et 3€

Expositions



Nicolas Nief

Peinture du 22 septembre au 17 octobre.

Après des études d'arts plastiques et de cinéma à l'université Marc Bloch de Strasbourg, puis l'obtention de l'agrégation en 2000, il s'installe en Picardie où il débute une carrière de professeur d'arts plastiques. Engagé de longue date dans la pratique de la peinture, il choisit en 2013 de s'y consacrer pleinement. Depuis, il montre régulièrement son travail dans des expositions personnelles et collectives. Il vit et travaille dans l'Oise, près de Beauvais.

Exposition visible gratuitement aux horaires d'ouverture de la médiathèque.
L'apéro rencontre en présence de l'artiste se déroulera le vendredi 16 octobre à 18h30.

Ateliers

Robotique

Construction de robots • Samedi 10 octobre de 14h à 17h
De 8 à 12 ans

Lutherie sauvage

Fabrication d'instruments de musique • Mardi 20 octobre de 10h à 16h30
Dès 7 ans

Atelier ciné concert

Création de la bande sonore de film • Mardi 22 décembre de 10h à 16h30
Dès 7 ans



NOUVEAU



La Zenothèque

Nouveauté dans votre médiathèque !

Dès Octobre, profitez d'un instant détente avec la tisanerie, un espace pour se désaltérer, lire la presse ou un bon livre. Des tisanes et infusions aux vertus relaxantes seront à votre disposition afin que chacun puisse déguster sa propre tisane. Un coin cocooning en libre-service.

Samedi 3 Octobre 2020 à 17h - *L'art de la tisanerie*

Par Sylvie Neve, herbagère et herboriste

Découvrez les secrets de fabrication des tisanes et de leurs effets sur notre santé.

Durée : 1h30

Samedi 7 Novembre 2020 à 17h - *Yoga*

Par Catherine Curdy, professeur de Yoga

Profitez d'un moment de détente et de relaxation autour d'une initiation au yoga.

Durée : 1h15

Samedi 5 Décembre 2020 à 17h - *Sophrologie*

Par Martine Moretta, sophrologue

Apprenez à vous détendre, à être à l'écoute de votre corps et de vos ressentis.

Durée : 1h30

Bébé bouquine : reprise en octobre - dates à définir

Le rendez-vous lecture des tout-petits (0/4 ans accompagné d'un parent).
Des histoires à écouter, des comptines à chanter, des doigts à faire danser.

Heure du conte : 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre

Un moment privilégié de lecture à partager en famille. Contes, histoires, jeux et autres surprises vous attendent.

École de musique : inscriptions



L'école de musique Jean Rochet propose de vous initier à un grand nombre d'instruments : piano, violon guitare, flûte traversière, clarinette, saxophone, cor, trompette, tuba, trombone, percussions et batterie. L'école s'est enrichie récemment de nouvelles disciplines, tels l'atelier rythmique et l'atelier soundpainting. Les professeurs seront là pour répondre à toutes vos questions.

Venez-vous inscrire pour l'année 2020-2021 selon le calendrier suivant :

- Pour les Thourottois, le mercredi 3 septembre de 16h00 à 19h30
- Pour les non-Thourottois, jeudi 4 septembre de 16h00 à 19h30

Les inscriptions sont organisées dans les locaux de l'école, 4 rue Michel Neuville. Tél : 03 44 76 40 28

Informations auprès du service Développement culturel, en mairie : 03 44 90 61 35

Courriel : barbara.chlagou@thourotte.fr

Thourotte plage annulé : Les mesures sanitaires et l'observation toujours nécessaire des gestes-barrières contre le virus rendent impossible l'organisation de Thourotte plage. Nous devons malheureusement y renoncer.

Vos prochains rendez-vous

Ciné Marmaille Salle Saint Gobain 14h30

- Mardi 21 juillet « L'aventure intérieure » à partir de 10 ans
- Mardi 28 juillet « Les petits contes de la nuit » à partir de 3 ans



Ateliers de l'Espace Angèle Fontaine

POUR TOUS

Ouverture de la ludothèque

- Tous les mercredis de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Tous les samedis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Activité Nature (prévoir un pique-nique) • Départ 10h00

- Jeudi 23 juillet - Initiation au land'art et à la lecture de paysage
- Jeudi 30 juillet - Parcours permanent d'initiation à l'orientation

POUR LA FAMILLE

Sport en Famille « Parcours de motricité » Gymnase Courtil Muret

- Tous les mercredis de 10H00 à 11H30

Ateliers « Parents - Enfants »

Séance à 14h00 ou 15h30

- Vendredi 24 juillet Création de bijoux en bois
- Vendredi 31 juillet Collage décoratif déco-patch

POUR LES 12-18 ANS

Bar à jeux

• Tous les mardis de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
(Sauf le 14 juillet, jour Férié)

Ateliers créatifs et artistiques de 13h30 à 16h30

- Mercredi 22 juillet • Stage de dance Afro « Dancehall »
- Mercredi 29 juillet • Initiation au théâtre

Activités sportives City stade Paullier de 14h00 à 16h30

- Jeudi 23 juillet • Escalade
- Jeudi 30 juillet • Course d'orientation

Activités sportives City stade Paullier de 10h30 à 12h30

- Vendredi 24 juillet • Badminton
- Vendredi 31 juillet • Jujitsu brésilien



Espace Angèle Fontaine : l'atelier informatique

Des ateliers informatiques pour les chercheurs d'emploi sont organisés afin de vous aider dans vos démarches, tous les mardis matin de 9h30 à 11h30.

Prochain rendez-vous mardi 21 juillet : utilisation de la boîte mail et mon espace CARSAT

28 juillet : les sites de recherche d'emploi.

Renseignements : conseiller.emploi@thourotte.fr, espaceangelefontaine@thourotte.fr • Tél. 03 44 90 68 90

Ça se passe
maintenant

Les événements
ci-dessous
se déroulent
au **COMPLEXE
EDOUARD PINCHON**
avenue d'Austerlitz

Fête foraine

Du samedi 12 au dimanche 20 septembre.



Spectacle pyrotechnique

Samedi 19 septembre, à 22h15. Entrée gratuite



Salon du jeu

Venez partager une journée en
famille autour du jeu.
Dimanche 11 octobre.
De 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
Entrée libre et gratuite



Sports



La piscine a rouvert ses portes le 7 juillet sous conditions

Cette réouverture s'est effectuée avec un protocole sanitaire élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Association Nationale Des Elus en charge des Sports (ANDES). Voici donc les prescriptions qu'il s'agit de respecter scrupuleusement.

Un effectif réduit

L'équipement ne peut accueillir que 20 personnes à la fois pour une durée de 90 minutes, soit entre 40 (dimanche) à 60 personnes par jour (les autres jours sauf le lundi). La caisse est fermée après avoir atteint le seuil de 20 nageurs.

Inscription

Pour accéder à la piscine, il est indispensable de réserver préalablement, en envoyant un mail à piscine@thourotte.fr et en transmettant en pièce jointe le formulaire de réservation, qui précise le nombre de personnes, la date choisie et le créneau horaire souhaité. Un accord vous est envoyé par retour de mail. A l'entrée, vous devez être muni de votre pièce d'identité.

Horaires

Lundi : fermé

Mardi : 14h à 15h45 – 16h à 17h45 – 18h à 19h45

Mercredi : 14h à 15h45 – 16h à 17h45 – 18h à 19h45

Jeudi : 14h à 15h45 – 16h à 17h45 – 18h à 19h45

Vendredi : 12h à 13h45 – 14h à 15h45 – 16h à 17h45

Samedi : 12h à 13h45 -14h à 15h45 – 16h à 17h45

Dimanche : 9h à 10h45 – 11h à 15h45

Les usagers doivent quitter le bassin 15 minutes avant la fin de leur créneau.

Evolution dans le bassin

La baignade s'effectue en bassin libre pour les deux premiers créneaux horaires, durant lesquels il n'y a pas de couloirs de nage avec des lignes

d'eau. Les gestes barrières et les distanciations physiques dans et hors le bassin doivent être respectés.

Conditions d'accès

A son arrivée, chacun doit procéder à une désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique. Une fois le paiement effectué, le baigneur devra se déchausser pour pénétrer dans les vestiaires. La distanciation physique doit être observée. Une fois en tenue, chacun devra se doucher avec du savon et passer dans le pédiluve. Les casiers ne seront pas utilisables et les nageurs devront déposer leurs sacs sur des crochets réservés à cet effet près du bassin. A l'issue de la séance, la douche, à la sortie, n'est pas possible afin d'éviter les files d'attente lors des transferts de groupes et pour organiser le nettoyage. Les sèche-cheveux sont interdits.

Désinfection

Les opérations dans les vestiaires et les sanitaires, sur les bancs, échelles et plots de départ s'effectuent entre chaque passage de groupe de 20 personnes.

Un bac de désinfectant est à la disposition des usagers pour nettoyer leur matériel de bassin.

L'école des sports

Donnons aux enfants la possibilité de découvrir et de s'initier à une diversité de disciplines sportives ! L'École des Sports joue un rôle d'éveil pour les plus petits. Pour les « grands » de 7 à 9 ans, c'est l'occasion de se révéler dans un sport qu'ils pourront ensuite développer. Dans un second temps, pourquoi pas, votre enfant y excellera en devenant licencié d'un club ! Ces activités sont organisées tous les mercredis, en période scolaire. Les sites varient selon la pratique du moment.

- De 10h30 à 11h30 : le Baby'sports aide au développement de la motricité, de la maîtrise du corps et de la sociabilité des petits de 4 à 6 ans, grâce à des jeux gymniques et collectifs.
- De 13h30 à 15h : le Pass'sports propose aux enfants de 7 à 9 ans de la gymnastique, du tennis, du football, du judo, etc.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur www.thourotte.fr/enfance-et-jeunesse/ecole-des-sports. Les Thourottois pourront commencer à s'inscrire entre le 24 août et le 4 septembre. Les non Thourottois pourront effectuer cette démarche lors du forum des associations; le 6 septembre, en fonction des places restant disponibles.

Mardi'Seniors

Cette activité est destinée à nos aînés, à qui sont proposées des séances de pratique sportive et d'entretien physique ainsi que de la natation. Ce rendez-vous reprendra à la rentrée, chaque mardi de 10h30 à 12h30.

La fiche d'inscription est téléchargeable sur www.thourotte.fr/enfance-et-jeunesse/ecole-des-sports. Les Thourottois pourront commencer à s'inscrire entre le 24 août et le 4 septembre. Les non Thourottois pourront effectuer cette démarche lors du forum des associations; le 6 septembre, en fonction des places restant disponibles.

Initiatives

Chez Raph, un nouveau bar-restaurant

Il se situe à l'angle de la rue Jean Jaurès et de la rue de la République, au n°52. Son propriétaire et exploitant s'appelle Raphaël Ramin et donc « Raph » pour les intimes, qui ne tarderont pas à être nombreux. Il n'est pas un nouveau venu dans la profession. Il vient de Goussainville, dans le département voisin du Val d'Oise. Il y a tenu une pizzeria durant 20 ans, jusqu'en 2017.

Son projet à Thourotte : un bar, bien sûr, mais aussi une offre de restauration, le midi, avec un plat du jour à des prix très abordables. Et le samedi, en soirée, vous pourrez flâner et dîner en famille ou entre amis devant des moules-frites.

Chez Raph
52 rue de la République, 60150 Thourotte
Tél : 03 60 19 67 14



Divine pour'L, salon de coiffure

Un nouveau salon de coiffure ouvre ses portes rue de la République. Le précédent commerce à cette adresse était déjà un coiffeur mais mixte. Il s'agit, à présent, d'un salon pour vous mesdames avec aussi maquillage, onglerie, extension de cils. Vous serez chaleureusement accueillie par Ludivine.

Divine pour'L
rue de la République
60150 Thourotte
tél. 03 44 76 29 61



La fibre optique enfin disponible

Les Thourottois l'attendaient avec impatience : L'accès à la fibre optique F.T.T.H. (Fiber to the Home, c'est-à-dire jusqu'à l'abonné) est désormais à leur disposition. Les travaux de raccordement sont achevés pour l'opérateur Orange ou sont en cours d'achèvement pour S.F.R. S'y connecter est gratuit. Il appartient aux particuliers et aux entreprises d'effectuer des tests pour s'assurer de leur connexion selon leur opérateur.



Votre maire et ses adjoints



Patrice CARVALHO
Maire



Jacky IODICE
1^{er} adjoint
chargé des Travaux et des
Services généraux à la
population



Catherine ARDUIN
2^{ème} adjoint
chargée de la Jeunesse
et des Affaires scolaires



Joël PIAR
3^{ème} adjoint
chargé de la
Sécurité



Corinne DAUMAS
4^{ème} adjoint
chargée des Finances et
des Affaires Culturelles



Patrick IBRAN
5^{ème} adjoint
chargé des Sports



Marie-Pierre GRANJEAN
6^{ème} adjoint
chargée des Fêtes et des
Cérémonies / Jumelages



Daniel DENIZART
7^{ème} adjoint
chargé de
l'Aménagement Urbain



Valérie FONTAINE
8^{ème} adjoint
chargée des Affaires
Sociales

Sur rendez-vous

Pour rencontrer M. le maire, contactez son assistante administrative, Mme Clarisse LEBOEUF, au 03 44 90 61 07. Pour prendre rendez-vous avec un adjoint ou un conseiller, il suffit de contacter la mairie de Thourotte au 03 44 90 61 00, aux horaires d'ouverture habituelles, à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, puis de 13h30 à 17h (18h15 le mardi).

Vos conseillers municipaux



**Henri
MARCHE**

Délégué aux
Manifestations officielles
et au Cimetière



**Martine
CABRERA**

Déléguée aux Seniors



**Fabrice
LEDRAPPIER**

Délégué à la
Communication et à
l'Information



**Isabelle
LIMA**



**Florian
DUMOULIN**



**Valérie
DECONINQUE**



**Patrick
JACQUINOT**



**Christèle
GRAVILLON**



**Philippe
REMY**



**Rachida
DERNI**



**Anthony
FAUCHERRE**



**Nicole
MASSON**



**Lucile
BOCHAND**



**Dany
DESMARAIS**



**Laura
VANOVE**



**Émile
DUBRENAT**



**Céline
CHAPUIS**



**Dominique
DÉRÉ**

Les résultats des élections municipales à Thourotte, le 15 mars 2020

- Inscrits : 3371
- Votants : 1593 (47,26%)
- Blancs : 24
- Nuls : 53
- Exprimés : 1516

Patrice CARVALHO, Coeurs battants pour
Thourotte : 1123 voix (74,08%) - 24 élus
Emile DUBRENAT, L'équipe du renouveau : 393
voix (25,92%) - 3 élus

L'action par la concertation

Le maire, M. Patrice CARVALHO, est président de droit de toutes les commissions.

Commission des Finances

Vice-Présidente :

Mme Corinne DAUMAS

M. Jacky IODICE
Mme Catherine ARDUIN
M. Joël PIAR
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
M. Daniel DENIZART
Mme Valérie FONTAINE
M. Henri MARCHE
Mme Martine CABRERA
M. Fabrice LEDRAPPIER
M. Émile DUBRENAT

Commission des Travaux

Vice-Président :

M. Jacky IODICE

M. Joël PIAR
M. Patrick IBRAN
M. Daniel DENIZART
M. Henri MARCHE
M. Fabrice LEDRAPPIER
M. Florian DUMOULIN
M. Patrick JACQUINOT
M. Dominique DÉRÉ
Membre extérieur
M. Janick VARON
M. Luc MEUNIER

Commission Aménagement urbain

Vice-Président :

M. Daniel DENIZART

M. Joël PIAR
Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
M. Henri MARCHE
M. Dany DESMARAIS
Mme Lucile BOCHAND
Membre extérieur
M. Joël SIROS
M. Luc MEUNIER

Commission Intergénérationnelle et Sociale

Vice-Présidentes :

Mme Catherine ARDUIN

Mme Valérie FONTAINE
Mme Martine CABRERA
M. Joël PIAR
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
M. Henri MARCHE
Mme Isabelle LIMA
Mme Valérie DECONINQUE
M. Philippe RÉMY
Mme Christèle GRAVILLON
M. Émile DUBRENAT
Membre extérieur
Mme Dany SERE

Commission des Sports

Vice-Président :

M. Patrick IBRAN

M. Jacky IODICE
M. Joël PIAR
Mme Martine CABRERA
M. Philippe RÉMY
M. Anthony FAUCHERRE

Commission Communication – Information

Vice-Président :

M. Fabrice LEDRAPPIER

Mme Catherine ARDUIN
Mme Valérie FONTAINE
Mme Rachida DERNI
Mme Nicole MASSON
Mme Lucile BOCHAND
Membre extérieur
Mme Chantal BOYENVAL
Mme Françoise BREHAMET

Commission Fêtes et Cérémonies et Jumelage

Vice-Présidente :

Mme Marie-Pierre GRANDJEAN

M. Joël PIAR
Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
Mme Valérie FONTAINE
M. Henri MARCHE
Mme Martine CABRERA
Mme Isabelle LIMA
Membre extérieur
Mme Dany SERE

Commission des Affaires scolaires

Vice-Président :

Mme Catherine ARDUIN

Mme Valérie FONTAINE
Mme Isabelle LIMA
Mme Christèle GRAVILLON
M. Anthony FAUCHERRE
Mme Rachida DERNI
Mme Nicole MASSON
Mme Laura VANOVE
Mme Céline CHAPUIS
Membre extérieur
Mme Françoise BREHAMET

Commission des Affaires culturelles

Vice-Présidente :

Mme Corinne DAUMAS

Mme Catherine ARDUIN
M. Daniel DENIZART
Mme Martine CABRERA
Mme Rachida DERNI
Mme Nicole MASSON
Mme Céline CHAPUIS
Membre extérieur
Mme Dany SERE

Commission Vie associative

Vice-Président :

M. Jacky IODICE

Mme Catherine ARDUIN
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
Mme Valérie FONTAINE
Mme Martine CABRERA
M. Philippe RÉMY
Mme Rachida DERNI

Commission de Contrôle des listes électorales

M. Henri MARCHE
Mme Martine CABRERA
M. Philippe RÉMY
M. Émile DUBRENAT
Mme Céline CHAPUIS

Commission d'Appels d'offres

Délégués titulaires :

M. Jacky IODICE
M. Daniel DENIZART
Mme Valérie FONTAINE
M. Henri MARCHE
M. Émile DUBRENAT
Délégués suppléants :
Mme Corinne DAUMAS
Mme Martine CABRERA
M. Fabrice LEDRAPPIER
Mme Laura VANOVE
M. Dominique DÉRÉ

C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Sociale)

Vice-Présidente :

Mme Valérie FONTAINE

Mme Valérie DECONINQUE
Mme Rachida DERNI
M. Daniel DENIZART
M. Émile DUBRENAT
Membres extérieurs :
Mme Françoise BRÉHAMET
Mme Carole BRIATTE
M. Gérard DEMANESSE
Mme Denise GIBERT
Mme Françoise LERICHE

C.C.2.V.

(Communauté de Communes des Deux Vallées)

Conseillers communautaires :

M. Patrice CARVALHO

M. Joël PIAR

Mme Corinne DAUMAS
M. Patrick IBRAN
Mme Marie-Pierre GRANDJEAN
Mme Valérie FONTAINE
M. Émile DUBRENAT

Orchestre d'Harmonie de Thourotte

Représentantes de la municipalité :

Mme Corinne DAUMAS
Mme Isabelle LIMA

S.E.Z.E.O.

(Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise)

Vice-Président :

M. Patrice CARVALHO

Délégué titulaire :

M. Fabrice LEDRAPPIER

S.I.V.O.M. (Syndicat

Intercommunal à Vocations

Multiples) Thourotte /

Longueil-Annel : gestion de l'eau

Délégués titulaires :

M. Patrice CARVALHO
M. Jacky IODICE
M. Daniel DENIZART
M. Patrick JACQUINOT
Délégués suppléants :
Mme Valérie FONTAINE
Mme Christèle GRAVILLON
Mme Rachida DERNI

Représentants de la municipalité

aux conseils d'écoles

Mme Catherine ARDUIN est présente dans l'ensemble de ces groupes.

École maternelle du Martelois :

Mme Rachida DERNI

École maternelle Joseph

Onimus :

Mme Nicole MASSON

École élémentaire du

Martelois :

M. Anthony FAUCHERRE

École élémentaire Joseph

Onimus :

Mme Laura VANOVE

Collège Clotaire Baujoin :

M. Florian DUMOULIN

Représentants de la municipalité

au conseil d'administration du

Jardin des Deux Vallées

M. Jacky IODICE

M. Henri MARCHE

Les Thourottois peuvent adresser une demande à la mairie s'ils souhaitent intégrer une des commissions pour ce mandat, d'une durée de 6 ans.

Délibérations du conseil municipal du 16 juin 2020

Finances :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

- Le Compte Administratif 2019 de la ville,
- Le Compte de Gestion dressé par le percepteur,
- L'affectation des résultats comme énoncé ci après :

Excédent d'investissement : 4 093 798 €

Mise en réserve (investissement) : 1 435 915 €

Excédent de fonctionnement : 500 000 €

- La décision modificative ville N°1/2020,

Ressources humaines :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

- Le renouvellement de la mise à disposition de l'archiviste,
- Le renouvellement de la mise à disposition de personnel CC2V vers la Mairie pour le poste de responsable «piscine»,
- La mise en place d'un compte personnel de formation pour les agents de la ville, fixé à 15€ l'heure de formation,
- La création d'emplois, à savoir :
 - un emploi de Technicien à temps complet (35/35^{ème}),
 - un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}),
 - un emploi d'Auxiliaire de Puériculture à temps complet (35/35^{ème}) à la crèche,
 - deux emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35^{ème}).

Culture :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

- La modification du règlement intérieur de l'Ecole de Musique.
- Les tarifs de l'Ecole de Musique à compter de la rentrée 2020, à savoir :

	Thourottois (contribuable thourottois) + Adhérent à l'Harmonie de Thourotte			Élèves des communes extérieures
	Adulte	1 ^{er} enfant	À partir du 2 ^{ème} enfant *	
Cours de solfège	45 €	45 €	30 €	225 €
Cours de solfège + un instrument ou instrument seul	65 €	65 €	40 €	450 €
Cours de solfège + deux instruments	78 €	78 €	50 €	535 €
Location instrument	50 €			200 €
Caution pour le prêt d'instrument	100 €			
Caution pour le prêt de méthodes	25 €			
* La dégressivité ne s'applique que pour les enfants de - de 18 ans de la même famille				

- Le remboursement partiel des cours de formation musicale et/ou instrumentale et d'ensemble en raison du COVID 19 à hauteur de 3/10^{ème} (avril /mai/juin).

Garder notre ville propre dépend de chacun d'entre nous

Il nous faut déplorer l'attitude de quelques-uns, qui n'hésitent pas abandonner leurs débris sur la voie publique. Deux sites récemment créés sont la cible de cet incivisme : le parvis de la mairie et de l'école Onimus ainsi que la Promenade de la 32. Il est courant d'y retrouver des emballages de nourriture, des immondices divers et, plus récemment, des masques de protection. Des poubelles sont à disposition dans la ville. Si vous n'en avez pas à proximité de l'endroit où vous trouvez, vous rappez vos déchets chez vous. La propreté de notre cité dépend du civisme de chacun.

Les propriétaires de chiens sont responsables de leurs compagnons à quatre pattes. Les déjections canines ont tendance à se multiplier sur les trottoirs. Il appartient aux maîtres de ces animaux de ramasser les excréments et de les jeter dans les poubelles réparties sur le territoire de la commune.

Les mesures sanitaires et le confinement ont eu des conséquences sur le déroulement des travaux en cours ou prévus dans la commune. Le personnel des services techniques était en nombre extrêmement réduit et les entreprises extérieures étaient à l'arrêt. La période d'été va être mise à profit pour rattraper le retard pris. Passage en revue des différents chantiers.

Les travaux d'été



Rue du Sud

Il était programmé de remettre aux normes l'assainissement et d'enfouir une partie des réseaux. Ces interventions ont dû être différées et ont repris à la fin du mois de mai.



Écoles

Des travaux de peinture interviendront durant les mois de juillet et août pour une classe de la maternelle et de la primaire Onimus, et, la façade du groupe scolaire du Martelois.



Salle Marcel Cerdan

Nous procédons à des travaux d'étanchéité, ainsi qu'à la réfection des peintures extérieures et des gouttières.



Réserve incendie Jean Jaurès

A l'arrière de la salle Marcel Cerdan, une cuve de 120m³ a été mise en place. Il s'agit d'une réserve incendie pour le quartier Jean Jaurès jusqu'à la future résidence intergénérationnelle.



Complexe Édouard Pinchon

Nous avons effectué des travaux d'isolation et installé des faux plafonds dans l'ensemble des petites salles. L'éclairage va passer en lampes LED, plus économes en énergie.



Gymnase Robert Amory

Les salles vont être cloisonnées afin que la boxe et le judo disposent de leur salle respective. Des travaux sont également programmés sur le système de chauffage et l'éclairage.



Quartier Jean Jaurès

Il était prévu de procéder, en mars, à des plantations afin d'agrémenter ce vaste espace reconfiguré. Ces travaux n'interviendront désormais qu'à l'automne.



Parc des Effaloises

Les promeneurs constateront l'installation de curieux boîtiers dans les arbres. Il s'agit d'un dispositif de lutte contre les chenilles processionnaires aux effets urticants pour l'homme. Nous avons, l'an dernier, constaté leur présence au moment de Thourotte Plage. Nous intervenons donc avant qu'elles ne se manifestent.

Gestion différenciée des espaces verts

Elle se met en place à Thourotte. De quoi s'agit-il? Jusqu'à présent, la doctrine qui prévalait consistait en un entretien de tous les espaces verts de la même manière (tailles, tontes...). Il convient, à présent, d'adapter cet entretien à l'usage de chaque site. Ici, il convient de tondre régulièrement car l'espace est très fréquenté, en d'autres endroits non car il n'y a que peu ou pas de passage, ce qui permet à des espèces végétales de reprendre vie et aux insectes de nidifier. Cette pratique nouvelle est réclamée par le Jury des Villes Fleuries. Elle a l'avantage d'offrir des paysages non plus uniformes mais différenciés.

Résidence intergénérationnelle

Une réunion publique s'est tenue, le 6 juillet, pour présenter aux Thourottois ce nouveau projet. Il s'agit d'une résidence de 62 appartements (T2, T3 et T4). Elle répond à un besoin pour nos aînés. Ils vivent souvent dans des pavillons qu'ils peinent à entretenir. Ils demeurent autonomes et ne veulent pas avoir comme seule alternative l'installation dans une maison de retraite. Ils aspirent donc à des logements adaptés, qui leur permettent de maintenir le lien social avec les autres générations. Tel est l'objectif de cette résidence, qui se situera rue de Lattre de Tassigny/rue d'Estienne d'Orves en centre-ville.

Les gens du voyage ont enfin quitté le parc des Effaloises



Ils s'y étaient installés depuis le 13 avril après avoir pénétré sur le site par effraction en forçant les barrières d'accès. Nous comptabilisions alors 22 caravanes. En mai, il y en avait 60. La situation était devenue insupportable pour les riverains. La municipalité a saisi le Préfet de l'Oise afin d'appliquer la procédure d'évacuation administrative. Sans succès. Une requête en référé a donc été déposée auprès du Tribunal administratif d'Amiens afin d'obtenir l'expulsion des gens du voyage avec le concours de la force publique, si nécessaire. Le jugement rendu le 29 mai autorisait cette expulsion et sa mise en œuvre dans les 24 heures. Les caravanes ont alors quitté le parc communal. L'article qui suit détaille la chronologie des faits.

Le 21 avril, le maire a saisi le Sous-Préfet de Compiègne de cette nouvelle occupation des gens du voyage dans le parc des Effaloises. Ce courrier devait rester sans réponse. Le 26 mai, le maire s'est

adressé au Préfet de l'Oise. Le nombre de caravanes occupant le site n'avait alors cessé de s'accroître. Il était donc demandé une intervention d'urgence, car les conditions sanitaires de cette occupation illégale devenaient critiques, la tranquillité publique mise à mal, l'exaspération des riverains croissante.

Le Préfet a alors répondu qu'il ne ferait rien tant que la Communauté de communes des Deux Vallées ne se conformerait pas au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui exige la construction d'une aire d'accueil de 20 places. Or, un tel équipement représenterait un investissement d'environ 750 000 €, auxquels il faudrait ajouter des frais de fonctionnement et de remises en état régulières du site. Il n'offrirait aucune garantie que les gens du voyage consentent à s'y installer car il seraient alors obligés de payer leur séjour. Il est tellement plus simple d'occuper illégalement des terrains privés ou publics au frais de la collectivité ! En outre, ces 20 places sont dérisoires quand nous considérons les 60 caravanes qui viennent d'occuper le parc des Effaloises, d'autant qu'aucune exigence semblable n'est imposée aux communautés de communes voisines (Pays des Sources et Lisières de l'Oise). Celle réservée au Pays Noyonnais a été revue à la baisse. Nous nous exposons donc, de fait, à des occupations sauvages.

Devant cette fin de non-recevoir du Préfet, la municipalité a donc saisi le Tribunal administratif d'Amiens, qui a fait droit à la demande d'expulsion. Une plainte a également été déposée auprès de la Procureure de la République pour l'ensemble des exactions et délits commis par les gens du voyage.

Ils se sont installés un peu plus tard sur la coulée verte. Ils en sont rapidement repartis, non sans avoir provoqué quelques nouvelles dégradations (arbres tronçonnés). Une nouvelle procédure de référé avait été engagée par la ville et les occupants ont été verbalisés par la police municipale pour violation de l'arrêté municipal interdisant le stationnement de véhicules sur ce site.

De nouveaux travaux sont engagés ou vont l'être prochainement pour empêcher l'accès à plusieurs sites exposés. Il n'existe malheureusement pas de solutions-miracles.

Le parking de l'ex-Leader Price demeure, quant à lui, occupé. Il s'agit d'un terrain privé. Il appartient donc au propriétaire de saisir le Tribunal de Compiègne afin d'obtenir l'expulsion. La municipalité ne peut le faire à sa place. Pour un particulier, il faut savoir que la procédure représente, à chaque fois, un coût avec les frais d'avocat et d'huissier et les délais pour obtenir un jugement sont souvent longs. Il a fallu près de trois mois lors d'une précédente saisine de la justice pour ce site. La municipalité est en contact avec le propriétaire.

Ensemble, soyons vigilants !

Parmi les gens du voyage, certains démarchent les particuliers pour leur proposer divers services. Des Thourottois en ont été les cibles et souvent cela débouche sur des arnaques. Des indices peuvent vous mettre la puce à l'oreille. Il vous est demandé toujours de régler en liquide et de verser un important acompte avant que le service promis vous soit rendu. Il vous est communiqué un numéro de téléphone portable sans identification de son propriétaire. Il est donc conseillé d'opposer une fin de non-recevoir à ces «offres» frauduleuses.

Rendez-vous au Forum des associations à la rentrée

L'édiction 2020 du Forum des associations se déroulera le dimanche 6 septembre, de 10h à 18h.

Une quarantaine d'associations thourottoises s'y retrouveront et présenteront leurs activités et leurs réalisations.

Des démonstrations sportives sont au programme, de même que des animations des associations culturelles, socio-éducatives et sociales.



Yoga des Deux Vallées

Né en Inde il y a plus de 3000 ans, le yoga est une discipline qui vise à pacifier le corps et l'esprit. Sa forme la plus connue en Occident est le hata-yoga, mais aujourd'hui de nouvelles formes modernisées émergent en s'éloignant de l'enseignement traditionnel.

Le HATA YOGA, proposé par les professeurs diplômés de l'association Y2v est basé sur les postures (asanas) associées aux exercices de respiration (pranayama), de la

relaxation, et une approche de la méditation. Ces différentes pratiques rétablissent la libre circulation de l'énergie vitale et calment le mental.

Plus qu'un forum, c'est toujours une fête !

L'entrée et les activités sont gratuites.

Informations en mairie, auprès du service des sports et de la vie associative :

03 44 90 61 31

Courriel : dsva@thourotte.fr

relaxation, et une approche de la méditation.

Ces différentes pratiques rétablissent la libre circulation de l'énergie vitale et calment le mental.

Concrètement, dans une séance :

l'inspiration et l'expiration sont allongées et accompagnent chaque mouvement.

Le mental est sollicité puisque le travail postural se fait dans un état d'attention et de calme.

Une meilleure connaissance de soi-même est favorisée : le yoga permet de parvenir à plus d'harmonie intérieure, de réduire son stress, d'augmenter son énergie intérieure pour l'utiliser de façon positive dans sa vie.

La progression dans les cours se fait en douceur, sans forcer, en s'adaptant aux besoins et aux possibilités de chacun. Les séances se terminent par un temps de relaxation.

Dans ce monde moderne où tout s'accélère, pratiquer le yoga, c'est s'offrir un temps chaque semaine pour retrouver son rythme naturel, le rythme de sa respiration, apprendre peu à peu à découvrir qui l'on est réellement dans les dimensions de son être : physique, émotionnel, mental et spirituel. C'est un chemin pour se reconnecter à l'essentiel.

Jardins familiaux : 3 parcelles à cultiver

Les jardins familiaux sont des espaces mis à disposition des jardiniers amateurs, qui peuvent ainsi cultiver leur potager. Ils sont actuellement au nombre de 44, parmi lesquels 5 sont là depuis la création de ces espaces en 1986 et sont des piliers de l'association. Ces parcelles et l'activité qui s'y déploie sont aussi des lieux où s'exerce la solidarité entre adhérents, qui échangent leurs expériences et n'hésitent pas à se donner des coups de main. L'association est présidée par Yvon Butin secondé par son vice-président, Jean-Pierre Delachambre. Ces terrains sont situés route de Longueil-Annel. Actuellement, 3 parcelles sont disponibles. Avis aux amateurs. Retrouvez-nous au forum.

La fête des jardiniers s'est déroulée le 15 juin 2019. Patrice Carvalho et Jacky Iodice leur ont rendu visite.

Les jardins familiaux ont tenu leur assemblée générale le 22 novembre 2019. Ce fut l'occasion d'honorer Mauricette Bernard et de la nommer présidente d'honneur. Elle est la fille de Maurice Boulnois, le créateur de cette activité, qui a donné son nom à l'association et fut le 1er adjoint de l'ancien maire, Henri Maillart.



La rubrique « état civil » disparaît de votre bulletin municipal

Dans chaque numéro de Contact, vous aviez l'habitude de retrouver la rubrique «état civil», dans laquelle nous publions les naissances, les mariages et les décès survenus à Thourotte avec leurs joies et leurs peines.

La mise en place du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) modifie la donne. Toute publication de données personnelles doit désormais et obligatoirement faire l'objet d'un consentement préalable des personnes concernées ou de leurs parents ou encore de leurs proches le cas échéant. Dans le respect de cette réglementation et afin d'éviter des contentieux inutiles, nous avons décidé de supprimer cette rubrique.

Plan canicule : faites-vous recenser !

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) travaille sur le plan canicule, en contactant les personnes les plus vulnérables inscrites sur le registre. N'hésitez pas à vous inscrire sur notre registre des personnes vulnérables. Pour cela, il faut répondre à un ou plusieurs de ces critères :

- Être âgé de plus de 65 ans
- Avoir des problèmes de

santé • Être en situation de handicap • Être isolé

Vous figurerez sur le registre uniquement si vous en faites la demande.

Il est nécessaire de se réinscrire chaque année : cela nous permet de tenir à jour nos informations.

Contact : Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), en mairie de Thourotte • 03 44 90 61 06 •

Courriel : ccas@thourotte.fr

Récompenses scolaires

Le samedi 12 septembre, à 18h, au complexe Édouard Pinchon, la municipalité remettra des récompenses aux nouveaux titulaires de B.E.P., C.A.P., Certificat de Formation Générale, Diplôme National du Brevet et Baccalauréat (général, technologique, professionnel) afin de mettre à l'honneur leur réussite. L'inscription en mairie est obligatoire, jusqu'au vendredi 21 août, pour obtenir une récompense avec justificatif. (copie du diplôme ou relevé de notes)

Ça s'est passé hier



Chevreuil égaré en centre-ville

Surprise, ce jeudi 25 juin ! Un jeune chevreuil est repéré en plein centre-ville à proximité de la mairie et de l'école Onimus. Il a donc quitté sa forêt sans que nous sachions comment il a pu arriver jusque là. Les agents des services techniques municipaux se sont donc mis à sa recherche et sont parvenus, non sans mal, à l'attraper et à le reconduire dans son milieu naturel. L'animal en a sûrement été quitte pour une belle frayeur mais a retrouvé ses sous-bois en pleine forme.



France-Inter sur le marché de Thourotte

La radio publique était à Thourotte, jeudi 25 juin, pour son émission «rendez-vous place du marché» animée par les deux journalistes, Aurélie Sfez et Antoine Ly. Tous les jours à 11 heures, les chroniqueurs diffusent à l'antenne leurs reportages réalisés là où les Français se ravitaillent, se rencontrent, discutent. Objectif : prendre le pouls de la population sur les grandes thématiques de notre époque à travers une expression franche, sensible et joyeuse. C'était donc au tour des Thourottois d'avoir la parole. La date de diffusion n'a pas encore été communiquée mais sera programmée au cours de l'été.

Voici donc une nouvelle rubrique que vous retrouverez dans chaque bulletin municipal d'information. La majorité et l'opposition pourront s'y exprimer librement. La loi fait obligation de permettre aux élus minoritaires de faire connaître leurs points de vue sur les dossiers municipaux. Cette disposition ne s'imposait pas durant le précédent mandat car il n'y avait pas de conseillers d'opposition. La majorité et ses 22 élus bénéficieront donc d'une page et l'opposition et ses 3 élus d'une demi-page.

Majorité

Le Canal Seine-Nord Europe doit desservir les territoires

Thourotte sera traversée par le futur Canal Seine-Nord Europe. Nous y avons consacré un dossier dans un précédent bulletin municipal. Désormais, l'enjeu est que cette infrastructure fluviale desserve notre territoire, contribue à son développement et au report du transport routier sur la voie d'eau moins chère et plus écologique.

À cette fin, nous demandons à la Société du Canal de programmer des quais de débarquement à hauteur de l'actuel stade de football afin de desservir les entreprises intéressées (Saint-Gobain, Guerdin...). Cette option ferait disparaître, chaque année, de nos routes des milliers de poids lourds.

Jusqu'à présent, nous ne parvenons pas à nous faire entendre sur ce point. Dans un premier temps, il nous était proposé de construire un quai éloigné des sites industriels, que ces derniers n'auraient pas utilisé. À présent, il n'y a plus de quai du tout. En clair, nous serions condamnés à voir passer les péniches et à continuer de contempler le défilé des camions.

Tout semble conçu pour construire le Canal à l'économie. Mais en réalité, c'est, le contraire qui se profile. Notre proposition de desserte des entreprises contribuera au succès économique et financier de cette infrastructure. De même, ce que nous suggérons en termes d'aménagement routier entre Le Plessis-Brion et Thourotte, que nous vous avons présenté dans un récent document, permettra de

réaliser de substantielles économies en réalisant une seule voie au lieu de deux (Montmacq-Thourotte).

Un élément nouveau dans la bataille engagée vient d'intervenir. Jusqu'à présent, la Société du Canal Seine-Nord Europe était un établissement d'État, dans lequel les représentants de l'État étaient majoritaires au sein du conseil de surveillance.

La loi d'orientation des mobilités du 2 décembre 2019, adoptée par le Parlement dans son article 134, a transformé, à compter du 1^{er} avril 2020, la société de projet en un établissement local piloté par les collectivités territoriales. Celles-ci disposent désormais de la majorité des sièges (13) au conseil de surveillance contre 10 à l'État et 2 pour l'Europe à titre consultatif.

Cette nouvelle gouvernance devrait permettre une prise en compte de l'intérêt des territoires traversés, des départements et de la région des Hauts-de-France et une écoute attentive des attentes de chacun.

Afin d'avancer, Patrice Carvalho, notre maire, a pris contact avec Xavier Bertrand, Président de la région des Hauts-de-France et qui présidera aussi le conseil de surveillance dans sa nouvelle configuration, afin de lui faire partager nos propositions d'aménagement.

Une invitation lui a ainsi été lancée afin qu'il vienne à Thourotte pour évoquer ces projets. Nous l'attendons avec impatience.



Une équipe fidèle à ses engagements

La liste « l'Équipe du Renouveau », conduite par Émile Dubrenat, a obtenu 393 voix sur 1593 votants pour 3371 inscrits. Soit 25,92% des suffrages exprimés. Nous n'avons donc obtenu que 3 élus sur les 27 conseillers municipaux que compte la ville de Thourotte. À savoir : M. Émile Dubrenat, Mme Céline Chapuis / Dormoy et M. Dominique Déré.

Nous voulons tout d'abord remercier très sincèrement celles et ceux qui, par leur vote le 15 mars dernier, nous ont fait confiance en nous apportant leur soutien et leur amitié.

Nous espérons avoir un score plus élevé pour une représentation plus forte au sein du Conseil Municipal. Malheureusement, la pandémie due à la COVID-19 et les risques sanitaires encourus ont dissuadé certains électeurs de venir voter. Tout cela nous semble fort regrettable.

Il est évident que le mode de scrutin aux élections municipales assure une faible place à l'opposition, dont le rôle n'est pas facile. Malgré tout, à trois, nous formons quand même une équipe d'opposition et nous nous efforcerons d'être constructifs et force de proposition pour le bien de la population.

En ce temps de lutte contre la COVID-19, nous devons rester unis hors de tout clivage politique pour vaincre cette pandémie. C'est une situation sans précédent. Celle-ci implique, pour les plus fragiles, une précarité accrue en proie à une grande détresse. Plus que jamais, la solidarité envers les plus vulnérables reste la priorité et nous y veillerons.

Des trois élus de la minorité dont nous sommes, chacun conserve sa liberté d'opinion et d'expression. Notre seul mot d'ordre est d'être au service de tous.

Émile Dubrenat, Céline Chapuis, Dominique Déré



Vos conseillers départementaux



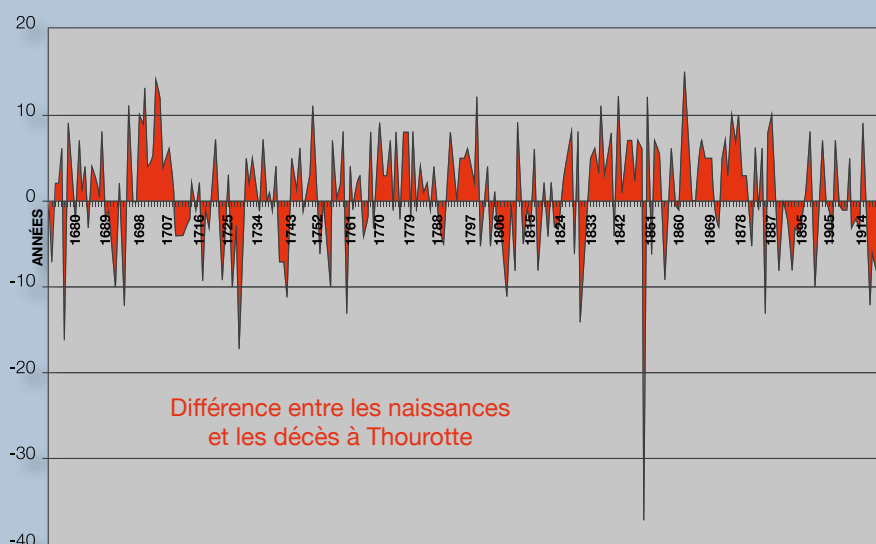
Vos conseillers départementaux sur le front de la reprise économique

L'épidémie de Covid-19 a durement frappé notre département. Une crise économique sans précédent est à redouter. Vos conseillers départementaux, Hélène Balitout et Sébastien Nancel, ont cette situation à l'esprit et sont soucieux de la situation difficile de beaucoup d'habitants du canton. Rien n'est acquis car leurs moyens sont limités et les contraintes nombreuses, mais ils veillent à ce que l'Oise maintienne ses investissements. C'est la clé pour que l'activité reprenne. À Thourotte, plusieurs projets importants ont été subventionnés par le département : la création d'une voie douce, la sécurisation du retable de l'église, l'accessibilité de l'école maternelle, la requalification de la rue Gustave Manin et l'aménagement du quartier Jean Jaurès. Ils l'ont été parce que la municipalité de Thourotte et vos conseillers départementaux ont travaillé main dans la main et parlé d'une seule voix. Cette méthode a fait ses preuves et s'impose d'autant plus dans la situation difficile que nous traversons en ce moment. Vos conseillers départementaux ont à cœur de poursuivre ainsi, aux côtés de votre municipalité élue dès le premier tour.

Épidémies

Le coronavirus focalise notre attention depuis déjà trop longtemps. Nous en avons tous assez, et l'équipe de *Contact* en est bien consciente. Histoire de se changer les idées, voici un texte qui ne parle pas du tout de la Covid-19. Cet article fait le point sur les épidémies qui ont frappé Thourotte de 1672 à 1920. C'est très instructif !

Le chemin des morts ! Par son nom, ce lieu-dit évoque la grande faucheuse et son alliée : la maladie ! Au Moyen-Âge, le chemin des morts ne menait pas au cimetière mais à une léproserie installée au Pont du Matz par les moines de l'abbaye de Chiry-Ourscamp. Depuis cette époque, le lieu-dit est devenu la rue De Lattre de Tassigny mais ses heures sombres sont connues grâce aux documents que nous présentons aujourd'hui.



Observons le graphique illustrant cet article : il mesure la différence entre le nombre des naissances et des décès. Les pics vers le bas représentent les années où, à Thourotte, les décès ont été plus nombreux que les naissances. Nous ne pouvons commenter tout le graphique, car il couvre tout de même 3 siècles et demi ! Intéressons-nous plutôt à quelques périodes dignes d'intérêt.

De 1692 à 1695 et au début des années 1710, la France est touchée par de grandes famines : Thourotte n'y échappe pas. Le début des années 1740 est aussi marqué par une famine mais elle est aggravée par des épidémies de typhus et de bronchite. 1676 et 1729 sont des années où frappe une pandémie: grippe. Cette maladie est encore très présente aussi entre 1891 et 1896, ainsi qu'en 1900 et en 1901.

Observons à nouveau la courbe : le pic de mortalité est particulièrement imposant au milieu du 19^{ème} siècle. Le monde est alors touché par une épidémie de choléra qui n'épargne pas Thourotte. Déjà touchée de 1830 à 1832, notre population est, cette fois, décimée en quelques semaines. Si, sur l'année 1849, la commune enregistre 51 décès, ce sont les mois d'août et de septembre qui sont les plus meurtriers (63% des décès). Plus précisément, c'est du 25 août au 17 septembre que le pic épidémique est le plus fort. En trois semaines, 27 décès sont enregistrés, soit 53% des disparitions de l'année. Au total, 13% de la population de notre commune disparaît en 1849. Par comparaison, si 13% des Thourottois décédaient aujourd'hui, nous aurions à déplorer la perte de 611 personnes !

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, des mesures hygiénistes sont mises en place, comme le ramassage des boues dans les rues ou la taxe appliquée aux utilisateurs des pompes publiques pour financer le nettoyage de celles-ci.

Il existe aussi des épidémies qui ne se voient pas sur notre graphique. Par exemple, l'année 1870 semble équilibrée (20 décès pour 18 naissances) mais ce n'est pas le cas. En effet, 70% des décès ont lieu en août et concernent les enfants de moins de deux ans. La cause, c'est la variole. Elle se répand sur la France à partir de 1869... et atteint donc Thourotte l'année suivante.

Qu'en est-il de la grippe espagnole, qui tue plus de personnes que la Première Guerre Mondiale ? Affectant grandement l'Inde, la Chine et les États-Unis, le virus ravage l'Europe au cours de l'année 1918. Pourtant, les méfaits de la grippe espagnole sont peu visibles dans les registres thourottois : les habitants avaient déjà été évacués loin des combats, avant que la maladie ne survienne !

Dans quelques régions du globe, la pandémie de 1918-1919 entraîne l'adoption de gestes barrières : lavage des mains, interdiction de cracher dans la rue, interdiction des attroupements, fermeture de lieux publics, mise en quarantaine, interdiction de l'affluence dans les commerces, port du masque. Engluée dans la guerre, la France ne prend aucune mesure particulière contre la grippe espagnole. Les combats cessent en novembre 1918. La pandémie s'enraye en 1919. Le dernier cas de grippe espagnole est signalé en juillet 1921. La maladie s'éteint sans que l'homme ait eu le temps de trouver un remède. Dans l'après-guerre, on s'efforce de tirer des leçons : chargée d'organiser les nouvelles relations entre les États, la toute jeune Société des Nations (S.D.N.) se dote en 1923 d'une Organisation d'Hygiène. En 1950, l'O.H. devient l'O.M.S. : aujourd'hui encore, l'Organisation Mondiale de la Santé se base sur les enseignements tirés de nos luttes passées pour mener les combats présents et à venir contre la maladie.

N ^o de registre		Date		N ^o de registre		Date	
113	3	Blanchard Joseph Alfred	6 septemb			Ségrand André Maurice	17 septemb
112	6	Wamit Marie Bathmine Rosalie	11 id	98	34	Lépine Clément Anatole	27 idem
111	7	Deubois Pierre	20 juil	61	37	Genaire Lucien Ernest hyacinthe	24 juil
110	8	Deubois Marie Gabrielle Thérèse	11 sept	22	36	Genette Louise Honorée	28 mai
109	9	Gaillon Marie Catherine	17 juil	16	35	Marais Jean Louis	16 juil
108	10	Gaillon Joseph Maurice	17 juil	99	38	Paindorge Marie Joseph	2 idem
107	11	Gaillon Louis Antoine hyacinthe	4 août	41	39	Picard Marie Opportune	4 juil
106	12	Gaillon Marie Augustine Thérèse	6 septemb	18	40	Piechepriet Pelage Catherine	28 idem
105	13	Gaillon Catherine	19 2 ^o	26	41	Poissonnet Pierre François	18 idem
104	14	Gautier Augustin	7 juil	24	42	Poissonnet Marie Genevieve	28 août
103	15	Gobin Louis Augustin	26 juil	31	43	Poissonnet (ur du id)	8 2 ^o
102	16	Gobin Pauline Thérèse	8 septemb	67	44	Sorbon Rosalie Ursule	10 juil
101	17	Gugnier Colone Julia	9 idem	30	45	Soupe Louis Honoré	31 janvier
100	18	Dava Aimable Leonard	15 ^o août	3	46	Vasse Vincente Pelagie	23 juil
99	19	Dava Louis Victor Edouard	16 2 ^o	28	47	Wautier Paul Sidore	29 août
98	20	Delabie Marie Anne Julie	20 août	36	48	Wautier Auguste Leonard	idem
97	21	Delabie Gabrielle	27 juil	37	49	Wautier Paul Sidore	7 juil
96	22	Dimoncaux Jean Baptiste	12 idem	44	50	Wautier Marguerite Wilhem Severin	17 idem
95	23	Dimoncaux Marie Elise	15 idem	99	51		
94	24	Dimoncaux Victor Pelagie	28 2 ^o				
93	25	Dupuis Marie Thérèse	1 ^o juil				
92	26	Doctot Sophie	7 juil				
91	27	Duchemin Charles Victor Leonard	17 juil				
90	28	Fourny Lucile	17 juil				
89	29	Gugnon Adèle Thérèse Satorine	2 idem				
88	30	Gugnon Adeline Ambroisine Louise	15 idem				
87	31	Gugnon (ur du id)	17 idem				
86	32	Hédic Genevieve Josephine	3 idem				
85	33	Ségrand Marie Florestine	8 idem				

Extrait du registre des décès de l'année 1850 à Thourotte.

Participez au projet Mémoire de confinement

Involontairement, nous vivons une année 2020 qui marquera l'histoire. Vous pouvez apporter votre contribution au projet *Mémoire de confinement* organisé à Thourotte comme dans de nombreux autres de territoires. L'objectif est de permettre aux historiens et aux sociologues de demain d'avoir en main les bases d'une vraie étude historique. En effet, si nous ne témoignons pas de ce que nous vivons ou avons vécu, nous ne serons que des statistiques comparables à celles qui ont servi de base à l'article *Épidémies : nombre de contaminés, nombre de morts, nombre de confinés...* Or, nous ne sommes pas que des numéros !

Par conséquent, il est nécessaire pour nous de laisser une trace de cette période. Cela peut passer par des photographies, des dessins, des correspondances, vos attestations de sorties, votre activité professionnelle... Nous nous intéressons aujourd'hui aux récits de vos journées, à vos ressentis, vos peurs, vos doutes ou vos espoirs... tout est bon à prendre car ce n'est pas à nous de juger mais de proposer.

Si l'idée vous convient, vous pouvez déposer vos mémoires, documents et autres au service Archives de votre commune, ou par courriel : laurent.fournier@thourotte.fr

Agenda

Animations de juillet • voir page 8 et 9

Nous vous proposons des ateliers sportifs, culturels et familiaux.

Espace Angèle Fontaine

Fermeture Du 10 au 22 août inclus. Réouverture le 25 août.

Espace Culturel

Ciné Marmaille, salle Saint-Gobain, 14h30

- **L'aventure intérieure** Mardi 21 juillet
- **Les petits contes de la nuit** Mardi 28 juillet

Exposition

• Exposition de peintures réalisées par Nicolas NIEF
Du mardi 22 septembre au samedi 17 octobre.

Spectacles

- Cirque et musique : **Contigo + La brigade Circus**
Dimanche 27 septembre, 17h
- Performance visuelle : **Epiderme**
Dimanche 4 octobre, 17h
- Conte illustré et chanson pop-folk : **Echoes**
Mardi 20 octobre, 14h30

Ateliers

- **Robotique** : Construction de robot
Samedi 10 octobre de 14h à 17h
- **Lutherie sauvage** : Fabrication d'instrument de musique
Mardi 20 octobre de 10h à 16h30
- **Ciné-concert** : Création de la bande sonore de film
Mardi 22 décembre de 10h à 16h30

Animations

- **Heure du conte** Les samedis 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre
- **Bébé bouquine** Reprise en octobre

Nouveautés de l'espace culturel

Venez découvrir « **La Zénothèque** » et ses ateliers bien-être proposés une fois par mois.

- **L'art de la tisannerie** Samedi 3 octobre, 17h
- **Yoga** Samedi 7 novembre, 17h
- **Sophrologie** Samedi 5 décembre, 17h



Distribution de fournitures scolaires aux collégiens

Vendredi 28 août, de 8h à 12h, au complexe Édouard Pinchon.

Cérémonie patriotique : 76^{ème} anniversaire de la libération de Thourotte

Mardi 1^{er} septembre, 19h, au monument aux morts, place de la République

Forum des associations • Voir page 18

Dimanche 6 septembre, de 10h à 18h • Gratuit.

Fête communale • Voir page 9

Ces animations sont organisées à l'extérieur du complexe Édouard Pinchon.

- **Fête foraine** Du samedi 12 au dimanche 20 septembre.
- **Spectacle pyrotechnique** Samedi 19 septembre, 22h15 Gratuit.

Cérémonie des récompenses scolaires • Voir page 19

Samedi 12 septembre, 18h, au complexe Édouard Pinchon.

Salon du jeu • Voir page 9

Dimanche 11 octobre, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h, au complexe Édouard Pinchon. • Gratuit.

Vos magazines municipaux en version audio

Contact est accessible en version audio, pour les personnes malvoyantes ou non-voyantes. C'est une réalisation de l'association TransDoc, spécialisée dans l'enregistrement vocal de livres et de revues. Quelques jours après la parution de ce numéro, vous pourrez gratuitement retirer votre C.D. à l'accueil de la mairie. Vous pourrez également écouter *Contact* sur votre smartphone, en utilisant ce Q.R. code.

Trans-Doc

Point Lecture, 17 rue de la prairie, 60280 Margny-lès-Compiègne
Tél : 06 78 43 46 08 • Site Internet : www.trans-doc.org

